

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1293 allouant une indemnité forfaitaire au nommé Mahmoud Galile, victime d'un accident de travail.

n° 1293

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 novembre 1946

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro
30 novembre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et, dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la requête du nommé Mahmoud Galile, victime d'un accident de travail à la suite duquel il a du subir l'amputation de la moitié de la phalange anguéale du pouce droit : Vu la lettre n° 1002/I.T. de M. l'inspecteur du travail, en date du 23 octobre 1946, propo sant d'allouer au requérant une somme de 2.137 francs; Après avis du chef du Service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une indemnité forfaitaire de deux mille cent trente-sept francs (2.137) est allouée au nommé Mahmoud Galile, Aber Awal Djibril Abokor, ex coolie des travaux publics, victime d'un accident de travail.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. Siriex.